

Assenti 24 Dec 2008

QUESTIONS ■

Les jurés qui se sont retirés à 16 h 30 ont dû répondre à 65 questions. Jeudi, le président Montcriol avait ajouté trois questions supplémentaires visant les faits de viols aggravés par armes. ■

PLAIDOIRIES ■

L'avocat général a requis pendant 1 heure 30, hier matin. L'avocate de Lassana Coulibaly, M^e Scemama a plaidé, quant à elle, durant 1 h 55, en début d'après-midi. ■

DÉLIBÉRÉ ■

Le jury s'est retiré à 16 heures et a délibéré pendant 3 h 15 environ. ■

SÉCURITÉ ■

Les policiers du GIPN n'ont pas relâché leur surveillance. Celle-ci a même été encore accrue à l'heure où le président a rendu son verdict, lorsque la tension est montée d'un cran. ■

PUBLIC ■

Tout au long de la semaine, les bancs de la cour d'assises du Puy-de-Dôme ont été particulièrement garnis. Et pas seulement par les familles des victimes mais aussi par de très nombreux jeunes gens. La journée de vendredi a été encore plus suivie que les précédentes. ■

5 « La torture psychologique n'a pas été entendue ! »

« Cette décision ne prend pas en compte la torture psychologique. Pourtant, elle restera à vie ».

Les yeux embrumés par les larmes de déception, la victime vichyssoise de Lassana Coulibaly était en colère, hier soir, après l'annonce du verdict. « Cela veut dire aussi que les mecs dans son genre ont raison de se croire intouchables. Il avait dit à plusieurs d'entre nous, ne compte pas sur la justice... Il avait raison ».

L'émotion était très forte hier soir dans la salle d'audience de la cour d'assises, à l'heure où le président Montcriol a annoncé que les actes de torture et de barbarie n'étaient pas retenus.

« Je suis écœurée. Il y avait bien torture. Nous ne sommes pas mortes mais il a bousillé notre vie », raconte une autre qui n'avait pas pu regarder son agresseur dans le box...

« Si l'on fait le calcul cela fait 2 ans par victime. On a toutes, le même sentiment de déception », indique sobrement, la jeune habitante d'Aulnay-sous-Bois, séquestrée 9 heures.

Du côté des avocats, les



AVIS. Les victimes ont spontanément évoqué leur déception après le verdict. PHOTO THIERRY LINDAUER

avis sont plus pondérés. M^e Frédéric Hutman, se disait « triste pour ma victime qui va compter les années. J'espère personnellement que dans 18 ans quand il sortira, il, ne recommencera pas. Avec le recul je n'en suis pourtant pas certain ».

« Pour les victimes, une partie, la plus dure d'ailleurs, n'a pas été prise en compte, selon, M^e Dominique Vagne. Leur déception fait de la peine ».

M^e Anne Jean regrettait, elle, que « les jeunes filles n'obtiennent pas de réponses aux questions qu'elles se posent depuis des mois ».

« Cette décision ne leur permettra pas de rayer Coulibaly de leur vie, indique M^e Gilles-Jean Portejoie. C'est pour cela que j'espère l'appel du parquet. Je regrette d'ailleurs que les parties civiles ne puissent le faire. Il faudra également réfléchir à des

peines intermédiaires pour que les jurés n'aient pas pour seule alternative des peines de 20 ou 30 ans ».

Seule, un peu à l'encontre de toutes les autres, la dernière victime de Lassana Coulibaly ne croyait pas depuis le début que les actes de torture et de barbarie seraient retenus. « Je me doutais que cela ne passerait pas. Finalement 20 ou 30 ans, qu'est-ce que cela change ? Si

dans 20 ans, il n'a pas pris conscience, dans 30 ans, ce sera la même chose. J'espère simplement qu'à la fin de sa peine, il ne cherche pas à recommencer. J'en serais très triste ».

Comprendre, ce n'est pas excuser

Pour son avocate M^e Anne-Laure Lebert, « les actes de torture correspondent à ce qu'elles ont ressenti mais pas forcément à un projet criminel de Coulibaly ».

Les victimes partiront avec un sentiment d'inachevée comme l'indique la dernière victime clermontoise : « Il est resté dans cette position de domination que j'avais ressentie. Il n'a rien voulu décrire. Cela me met dans une position difficile à gérer. Je ne sais pas s'il regrette ou s'il joue la comédie. Ce n'est pas un malade mental. Je veux croire qu'il a subi certaines choses. Mais comprendre ce n'est pas pardonner, ce n'est pas excuser ». ■